

Je n'ai pas l'intention de vous retenir encore bien longtemps, mais je tiens à signaler que les médecins canadiens ont un surcroît de travail et qu'ils ont trop de malades à soigner. L'autre jour, je causais avec quelqu'un qui avait attendu quatre heures dans l'antichambre du médecin. Après une consultation de dix minutes, le médecin lui a dit qu'il avait besoin d'une opération. Il n'a pas pu se faire opérer tout de suite, parce qu'il n'y avait pas de lit disponible à l'hôpital. Telle est la situation alarmante à laquelle nous faisons face.

Deux choses en découlent. Certains médecins travaillent de plus en plus et ils s'occupent d'un plus grand nombre de malades qu'ils ne le devraient. La qualité des soins médicaux s'en ressent. D'autres médecins refusent de traiter plus de malades qu'ils ne peuvent le faire convenablement. Ces médecins continuent à soigner leurs malades avec autant d'attention, mais que font les gens qui ont besoin de soins? Comme ils n'arrivent pas à consulter un médecin, ils s'adressent aux services d'urgence des hôpitaux. Ces services, à l'heure actuelle, sont surchargés de travail et les gens doivent attendre des heures avant d'être reçus. Je me demande si ce manque de personnel n'entraîne pas des pertes de vie.

La plupart des hôpitaux canadiens manquent de médecins attitrés et d'internes et certains hôpitaux n'ont pas du tout d'internes. Ne lésons pas les Canadiens. Il faut fournir les fonds et construire les facultés, afin d'augmenter le nombre des médecins au Canada. Comment le gouvernement peut-il espérer faire venir des médecins du Royaume-Uni et peut-être de quelques provinces Maritimes dans les circonstances actuelles? C'est l'Association médicale canadienne qui admet les médecins à la pratique. Si le ministre fournissait l'argent requis, cet organisme suivrait l'exemple du Conseil médical des États-Unis et établirait une commission à Londres pour faire subir les examens aux médecins qui désirent venir au Canada. Il y a deux mois environ, l'association américaine a institué une commission et 600 médecins anglais environ se sont présentés aux examens.

M. Lewis: Puis-je poser une question au député? Il fait erreur en disant que c'est le Conseil médical canadien qui admet les médecins à la pratique. Ne serait-il pas plus juste de dire que ce sont les collègues des médecins et chirurgiens et autres organismes semblables qui régissent la pratique de la profession dans chaque province?

M. Rynard: Je remercie le député de m'avoir posé cette question. Je crois que deux provinces, la Saskatchewan et Terre-Neuve,

[M. Rynard.]

acceptent des médecins d'Angleterre et leur permettent de pratiquer, faisant ainsi concurrence aux États-Unis. En d'autres termes, un médecin peut obtenir un certificat qui lui permettra de pratiquer dans n'importe quelle province à condition qu'il paie son permis.

L'association américaine a institué une commission à Londres pour permettre aux médecins qui voulaient quitter l'Angleterre pour les États-Unis—et selon les chiffres que j'ai en main il y en avait environ 600—de se présenter à ses examens. Comment ces médecins peuvent-ils se présenter à nos examens s'ils veulent venir au Canada? Ils doivent venir à Montréal ou à Toronto. On pourrait sûrement recueillir des fonds pour instituer une commission habilitée à faire subir des examens à ces médecins dont nous avons besoin pour soigner les gens visés par le régime d'assurance frais médicaux lorsqu'il aura été adopté par la Chambre, après avoir été modifié, j'espère.

A mon avis, on ne s'est pas suffisamment entretenu du régime d'assurance frais médicaux avec les provinces. A mon avis, cette mesure importante sur les frais médicaux n'a pas été étudiée assez sérieusement et n'a pas été discutée de façon satisfaisante. Les provinces et le gouvernement fédéral pourraient sûrement s'entendre sur un dénominateur commun.

La méthode de paiement proposée pour ce régime ne me satisfait pas. On a dit que le gouvernement fédéral se proposait de payer \$14 par tête, mais le montant, du point de vue proportionnel, a sûrement augmenté. A l'heure actuelle, le coût des soins médicaux en Ontario s'élève à plus de \$40 par tête. Par exemple, si on paie \$14 par tête en Ontario, ce montant représentera environ le tiers des frais payés dans la province. Le gouvernement fédéral ne paie pas non plus sa quote-part des frais d'administration. A mon avis, on a tort de dire que le gouvernement paiera environ la moitié des frais, et nul ne le sait mieux que le ministre.

Je désire faire connaître au comité l'opinion du parti conservateur qui représente ici la loyale opposition de Sa Majesté. A notre avis, tout régime d'assurance soins médicaux fondé sur un mode de paiement par anticipation ne devrait pas être universel et obligatoire, mais devrait s'inspirer des principes suivants. Des services médicaux satisfaisants devraient être accordés à tous les Canadiens selon un mode de paiement par anticipation. Comme ce domaine relève essentiellement de la compétence provinciale, le gouvernement fédéral ne devrait pas chercher à imposer aux provinces un régime national, universel ou obligatoire, mais